

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 01 JUILLET 2025 – 20h30**

L'an 2025, le 1^{er} juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Bazoches-les-Gallerandes, convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bazoches-les-Gallerandes, sous la présidence de M. Alain CHACHIGNON.

Membres	Présent	Absent	A donné pouvoir à
M. CHACHIGNON Alain, Maire	X		
Mme CHATELAIN Danielle, Maire déléguée d'IZY	X		
M. LEBRET Olivier, 1 ^{er} adjoint	X		
Mme DECOUX Annick, 2 ^{ème} adjointe	X		
M. THIBAUT Serge, 3 ^{ème} adjoint		X	M. LEBRET Olivier
Mme GAZANGEL Emmanuelle, 4 ^{ème} adjointe	X		
Mme MARTINS Rosa	X		
M. PESTIE Cédric		X	
Mme AUVRAY Gaëlle	X		
M. MAINEMARE Guillaume		X	
Mme LHOSTE Emilie	X		
M. PHELUT Jean-Marc	X		
Mme MARINVAL Marie-Christine	X		
M. SERGENT Hugues		X	
Mme GUENAND Mélanie		X	
M. BERNARD Cédric	X		
Mme CORNET Lactitia	X		
M. ARNAULT Claude	X		

QUORUM :

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine MARINVAL est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal du 03 juin 2025 est approuvé, à l'unanimité, sans observation et sera publié dans les huit jours suivant cet arrêt, conformément à l'ordonnance du 7 octobre 2021 relative à la publication des actes.

À la suite du tour de table de la séance du 03 juin 2025, Monsieur le Maire rappelle que le quatrième poste qui a été créé au service administratif avait pour but d'augmenter les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale, de réorganiser les horaires d'ouverture de la bibliothèque et de réorganiser les fiches de postes actuelles.

ORDRE DU JOUR :

- Attribution d'une subvention au comité des fêtes pour le disc-jockey du bal du 13 juillet 2025
- Acceptation d'indemnités de sinistres versées par l'assurance MMA IARD
- Devis pour les travaux de rénovation du bâtiment situé 36 Grande Rue
- Compte-rendu de la réunion de la commission « Association et fêtes » du 10 juin 2025
- Décisions du Maire
- Affaires diverses

1 – Attribution d'une subvention au comité des fêtes pour le disc-jockey du bal du 13 juillet 2025 – Délibération n°2025-28

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,
Vu la délibération n°2025-15 portant versement de subvention aux associations pour l'année 2025,
Vu le budget primitif,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes correspondant à la prestation du disc-jockey pour le bal du 13 juillet de 600 €. Les crédits disponibles au compte 65748 « subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » s'élèvent à 3 191 euros.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 0 abstention, 14 voix pour et 0 contre, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de verser au comité des fêtes de Bazoches-Izy une subvention de 600 euros
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025

2 – Acceptation d'indemnités de sinistres versées par l'assurance MMA IARD– Délibération n°2025-29

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose d'accepter les montants des indemnités de sinistre suivants, versées par la société d'assurance MMA IARD selon le contrat « Multirisque des communes » :

- 4 625€ correspondant au sinistre survenu le 13 août 2024 : incendie du véhicule qui a endommagé la chaussée, dans la Grande rue
- 6 914.67 € correspondant au sinistre survenu le 27 décembre 2024 : cambriolage à l'atelier municipal situé rue du Jeu de Paume

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 0 abstention, 14 voix pour et 0 contre, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter ces indemnités de sinistre versées par la société MMA IARD

3 – Devis pour les travaux de rénovation du bâtiment situé 36 Grande Rue – Délibération n°2025-30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la Commande Publique,
Vu la délibération de Conseil Municipal n° 2025-13 du 01/04/25 relatif au vote du Budget

Primitif pour l'exercice 2025,

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis suivants :

DEVIS TRAVAUX 36 GRANDE RUE			
ENTREPRISE	OBJET	HT	TTC
THIERRY - PERCHE (peinture)	Réfection des peintures cuisine, salle du bar et WC	9 876,48 €	11 851,78 €
ARMS	Remplacement de la cuvette WC et du lave- mains	1 090,78 €	1 308,94 €
MENUISERIE MESSEANT (bar)	Linéaire évier bar	2 753,40 €	3 304,08 €
MENUISERIE MESSEANT (menuiserie PVC/bois)	Remplacement des menuiseries PVC + bois	33 358,05 €	40 029,66 €
OU			
MENUISERIE MESSEANT (PVC/aluminium)	Remplacement des menuiseries et PVC + aluminium	31 586,07 €	37 903,28 €
OU			
MENUISERIE MESSEANT (PVC)	Remplacement des menuiseries en PVC	29 331,03 €	35 197,24 €
Total maximum		47 078,71 €	56 494,45 €
Total minimum		43 051,69 €	51 662,03 €

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 0 abstention, 14 voix pour et 0 contre, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'entreprise THIERRY PERCHE d'un montant de 9 876.48€ HT pour la réfection des peintures au 36 Grande Rue
- **PRÉCISE** que les travaux de remise en peinture devront intervenir après le remplacement des menuiseries
- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'entreprise ARMS d'un montant de 1090.78€ pour le remplacement de la cuvette WC et du lave-mains au 36 Grande Rue
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DIT** que le choix des menuiseries se fera après avoir recueilli les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France
- **DIT** que le devis correspondant aux travaux du bar, fera l'objet d'une nouvelle étude

M. Olivier LEBRET précise qu'il faudra prévoir une alimentation électrique pour les volets roulants ou se diriger vers des volets roulants solaires.

4 – Compte-rendu de la réunion de la commission « Association et fêtes » du 10 juin 2025

Compte-rendu effectué par Mme Annick DECOUX

Présents : Alain CHACHIGNON, Maire, Serge THIBAUT, Olivier LEBRET, Danielle CHATELAIN, Jean-Marc PHELUT, Marie-Christine MARINVAL, Emilie LHOSTE, Gaëlle AUVRAY, Emmanuelle GAZANGEL et Annick DECOUX.

Dimanche 13 juillet :

Pour la retraite aux flambeaux

Commande à faire :

- lampions : 200 de toutes les couleurs si possible
- torches : 10
- feux de bengale : 25 blancs et 25 bleus

Montage des lampions le 12 juillet : Claude ARNAULT, Serge THIBAUT, Jean-Marc PHELUT, Emmanuelle GAZANGEL, Cédric PESTIE, Annick DECOUX, date et heure à préciser lors du prochain Conseil Municipal.

Pour la sécurité du défilé : Salle des fêtes, rue des Garennes, rue Robine, rue de Pithiviers, rue Ouzilleau, 5 personnes à préciser lors du prochain conseil municipal

Servir un verre aux pompiers et musiciens après le défilé et le feu d'artifice.

Lundi 14 juillet :

Rallye, points de contrôle :

- Mairie : Alain CHACHIGNON et Emmanuelle GAZANGEL
- Malvoisine : Marie-Christine MARINVAL
- Gueudreville : Patricia CHACHIGNON et Annick DECOUX
- Donville : Jean-Marc PHELUT 18 rue de Donville (changer l'adresse)
- Rue des Garennes : Claude ARNAULT

Distribution des lots :

- Bon d'achat Intersport Pithiviers à 200€ (gros lot) (Jean-Marc PHELUT)
- Bon d'achat King Jouet 30€ (plus jeune) (Emilie LHOSTE)
- Bon de 2 repas au Café du Nord à Outarville (meilleur déguisement) (Jean-Marc PHELUT)
- Bon d'achat Carrefour Contact 30€ (doyen) (Emmanuelle GAZANGEL)
- Bon d'achat Carrefour Contact 20€ (Emmanuelle GAZANGEL)
- Bon d'achat Panier Sympa 20€ (Emilie LHOSTE)
- Bon d'achat Christine Coiffure 20€ (Emilie LHOSTE)
- Bon d'achat Supérette Panier Sympa 20€ (Emilie LHOSTE)
- Bon d'achat pharmacie Mercier 20€ (Emilie LHOSTE)
- 2 bons pour 2 repas au Café du Nord (Jean-Marc PHELUT)
- Bon d'achat boulangerie Maison Raigneau 20€ (Emmanuelle GAZANGEL)
- Bon d'achat Aux couleurs d'Anaïs 20€ (Emmanuelle GAZANGEL)
- 10 contremarques CINEMOBILE (Sandra)
- 2 jeux Circino et divers petits lots à demander (Thelem, Crédit Agricole, Carrefour, ...)

Emilie demande qu'un courrier soit rédigé pour le don des lots supplémentaires par les commerçants.

Jeux d'après-midi

Bazoches : Le comité des fêtes s'en charge

Izy : Danielle souhaite avoir des contremarques Cinémobile pour les jeunes ados

Le goûter

Remplacer le vin rouge par du vin rosé, le reste est inchangé.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Finalement le Conseil Municipal décide de ne pas commander des contremarques au Cinémobile étant donné qu'il n'y a plus qu'un seul passage par an.
- Il n'y aura pas de musiciens cette année, et la présence des pompiers est incertaine.
- Monsieur le Maire précise que les feux de bengale seront différents, ils auront un allumage électronique. Un mode d'emploi sera demandé en amont au Géant de la fête.
- L'assemblage des lampions est fixé au samedi 12 juillet à partir de 8h30 dans l'ancien arsenal des pompiers.
- Mme Laetitia CORNET viendra en mairie mercredi 2 juillet 2025 pour montrer comment fonctionne la sono pour le défilé.
- Pour les points de barriérage sécurité lors du défilé : Salle des fêtes (Jean-Marc PHELUT), rue des Garennes (Claude ARNAULT), rue Robine (Serge THIBAUT), pour la rue de rue de Pithiviers et la rue Ouzilleau, les deux personnes seront désignées lors de la distribution des lampions à l'atelier municipal.

5 – Décisions du Maire

Conformément à la délibération n°2020-21 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, et à la délibération n°2025-13 portant fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, voici le récapitulatif des décisions prises par le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal :

- **Décision n°F2025-07 :** Monsieur le Maire a validé le devis n°D-202503-521 de l'entreprise NS COMMUNICATION pour 1 800€ HT, pour des travaux de cartographie du cimetière d'Izy
- **Décision n°F2025-08 :** Monsieur le Maire a validé le devis n°D-202502-518 de l'entreprise NS COMMUNICATION pour 2 400€ HT, pour des travaux de cartographie du cimetière de Bazoches-les-Gallerandes
- **Décision n°F2025-09 :** Monsieur le Maire a validé le devis n°25-04-16 de l'entreprise Canal Agencement Sélection pour 15 000€ HT, pour la fourniture de 180 chaises destinées à la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes
- **Décision n°F2025-10 :** Monsieur le Maire a validé le devis n°250600058 de l'entreprise Pithiviers Nettoyage pour 594.77€ HT, pour le nettoyage de certaines vitres à la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes
- **Décision n°F2025-11 :** Monsieur le Maire a validé le devis n°250600059 de l'entreprise Pithiviers Nettoyage pour 271.20€ HT, pour le nettoyage de certaines vitres à la salle des fêtes d'Izy

- **Décision n°F2025-12** : Monsieur le Maire a validé le devis n°60.845.64 de l'entreprise Citeos pour 5 300€ HT, pour la création d'un branchement définitif pour les forains à la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes

6 – Affaires diverses

- La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée mardi 02 septembre 2025.
- Le Conseil Municipal a reçu les remerciements des élèves de l'Association sportive du collège Louis-Joseph Soulas pour la subvention.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. HUET Daniel, domicilié au 11 rue des Garennes, dans lequel il répond au courrier du 11 juin relatif à sa demande d'installation de pare ballons au niveau du city stade, car des ballons atterrieraient dans sa propriété, or, lors de sa visite, la commission travaux voirie n'a pas constaté les dégradations qu'il mentionnait. Il stipule trouver « anormal de subir des préjudices dont la menace est permanente ».

7 – Tour de table

Mme Annick DECOUX : les haies des propriétés situées à l'angle de l'Allée des Jardins et de la rue Neuve envahissent le trottoir. Cela gêne la visibilité des véhicules provenant de l'Allée des Jardins.

M. Alain CHACHIGNON : un courrier leur sera envoyé afin de leur demander de les tailler.

Mme Emmanuelle GAZANGEL :

- **CICLIC Centre-Val de Loire** a envoyé la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du Cinémobile 2025-2026-2027, avec la nouvelle organisation ainsi que la tarification.

La cotisation forfaitaire (Part fixe) pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 s'élèvera à 500€ et la part variable à 0.35€ par habitant.

La convention sera présentée à la séance du Conseil Municipal de septembre 2025.

Il faudra décider la date à laquelle nous souhaitons que le Cinémobile vienne à Bazoches-les-Gallerandes.

- **PLUI** : Nous avons assisté à une réunion à la CCPNL concernant la dernière version du règlement du PLUI et nous avons soulevé certains points.

Dans le règlement jusqu'à présent les bâtiments ayant une emprise au sol supérieure à 12 m² devaient adopter le même traitement de façade et le même traitement de toiture que l'habitation principale. Il a été décidé de supprimer cette restriction.

De même que l'encastrement obligatoire des châssis de toit et des panneaux solaires sera supprimé, et ils pourront être soit encastrés soit en sur imposition.

On a également soulevé qu'il n'était pas stipulé que l'on pouvait avoir des toitures et façades végétalisées, or cela est possible selon l'article L152-5-1 du Code de l'urbanisme. M. PIERRE doit revoir ce point.

Mme Gaëlle AUVRAY : à Fresnay, il faudrait tailler le saule pleureur de la mare.

La propriété située rue de la Fontaine en face de chez moi est envahie de vigne qui monte dans les fils électriques.

Mme Emilie LHOSTE :

Les services du Département sont très longs à faucher et ne le font pas de façon régulière. Ils ne fauchent pas en totalité et la végétation gêne encore la visibilité des usagers de la route.

Mme Marie-Christine MARINVAL :

Des nouveaux livres ont été achetés pour la bibliothèque municipale.

M. Claude ARNAULT :

- A l'intersection de la rue Robine et de la Grande rue, le panneau de signalisation « STOP » est plié et la peinture du marquage au sol est effacée.

- Le long du petit chemin communal, qui mène de la rue des Garennes au cimetière, les haies des jardins ne sont pas taillées. Il faudrait envoyer un courrier aux propriétaires.

Mme Danielle CHATELAIN :

Les habitants d'Izy demandent si on traite encore les cimetières car ils disent que celui d'Izy est sale.

Mme Rosa MARTINS : Les deux cimetières sont propres.

Danielle CHATELAIN : oui ils sont propres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12

Liste des délibérations de la séance :

2025-28	Attribution d'une subvention au comité des fêtes pour le disc-jockey du bal du 13 juillet 2025	Approuvée
2025-29	Acceptation d'indemnités de sinistres versées par l'assurance MMA IARD	Approuvée
2025-30	Validation de devis de travaux de rénovation du bâtiment situé au 36 Grande Rue	Approuvée

Signatures :

Alain CHACHIGNON Maire Signature au registre	Marie-Christine MARINVAL Secrétaire de séance Signature au registre
--	---